

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (AO-400)**

---

Vu les articles 119 et 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400) est modifié par l'insertion de l'article suivant :
  - « 23.1 En plus des critères d'évaluation mentionnés à l'article 16, les critères d'évaluation suivants sont applicables à une demande d'autorisation d'un projet particulier d'un immeuble situé dans le secteur Atlantic identifié sur la carte de l'annexe B du présent règlement :
    - 1° La création d'espaces dédiés à des services de proximité ;
    - 2° Une mixité des usages et leur cohabitation harmonieuse découlant de leur compatibilité et leur complémentarité, notamment en minimisant les nuisances potentielles pour l'environnement immédiat ;
    - 3° Pour un projet résidentiel, une diversité de l'offre de logements ;
    - 4° La prise en compte de la présence d'ateliers d'artistes et d'artisans, afin de favoriser le maintien de locaux répondant à leurs besoins ;
    - 5° Une contribution du projet à l'animation et à la bonification de l'espace public. »
2. L'annexe A de ce règlement intitulée « Carte illustrant le territoire d'application » est remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement.
3. L'annexe B de ce règlement intitulée « Carte illustrant les secteurs » est remplacée par l'annexe B jointe au présent règlement.

**ANNEXE A**  
**CARTE ILLUSTRANT LE TERRITOIRE D'APPLICATION**

---

**ANNEXE B**  
CARTE ILLUSTRANT LES SECTEURS

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE  
ORDINAIRE TENUE LE XX MAI 2024

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

M<sup>e</sup> Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	12 mars 2024
Adoption d'un projet de règlement	12 mars 2024
Adoption du règlement :	xx mai 2024

---

Dossier 1248358005

DOCUMENT ANNEXE A LA  
RESOLUTION CA24 16 XXX  
DU XX MAI 2024

Règlement sur les  
 projets particuliers de  
 construction, de modification  
 ou d'occupation d'un  
 immeuble

AO-400

Annexe A - Carte illustrant  
 le territoire d'application

Légende

Secteur visé

Limite d'arrondissement



250 0 250 500 m

